Fédération Internationale de Savate

Règlement Particulier du Championnat du Monde 2026 Canne de Combat par équipe mixte Tournoi qualificatif et Finales

Opposition de tireurs en équipe mixte
(Actualisation pour les championnats du monde de juillet 2026)

Prague, République Tchèque

Vendredi 17, Samedi 18, Dimanche 19 juillet 2026
Arrivée avant 17h30 le vendredi 17 juillet : contrôle des participants
Départ dimanche soir 19 juillet

Les conditions générales, y compris la procédure et les délais d'inscription, les frais d'inscription et les frais de participation (hôtel et restauration) sont décrites dans le règlement du Championnat du Monde de Canne de Combat. Ce document est un texte complémentaire décrivant les modifications pour la Compétition de Canne par équipe mixte.

L'inscription doit se faire via le formulaire d'inscription habituel. Les participants aux championnats individuels masculins et féminins de canne de combat peuvent également participer aux compétitions en fauteuil roulant et aux équipes mixtes.

Règlement

Mise à part les modifications spécifiques décrites ci-dessous, seules sont autorisées les techniques codifiées de Canne de Combat et le règlement est applicable dans son ensemble.

1 Les grands principes de la compétition : Championnat du Monde de Canne de Combat par équipe mixte
Les compétitions de canne de combat par équipe sont des confrontations sportives donnant lieu à la désignation de l'équipe vainqueur. Elles sont organisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les compétitions de canne ou de bâton se déroulent sous forme d'assaut, conformément au règlement général des compétitions en canne de combat de la FISav ; rencontre qui oppose deux tireurs qui se portent des touches dont toute violence est exclue. Les touches sont autorisées et validées suivant les règlements techniques et d'arbitrage en vigueur.

2 La compétition :
Le Championnat du Monde 2026 de canne de combat par équipe se fait par équipe de 3 athlètes, deux équipes maximums représentent leur nation, elles sont inscrites par la fédération reconnue par la FISav, et en règle de son affiliation. Avec l'accord du DOG et des fédérations nationales concernées, une équipe combinée pourra être proposée. Selon le nombre d'équipes inscrites, la compétition se fera soit par poule, soit par élimination directe (cf. art. 3.2)

Une équipe est formée de 3 athlètes. Toutes les équipes sont obligatoirement mixtes, comportant au minimum un homme et une femme.

2.1 La compétition s'organise de la manière suivante :

- Des équipes de 3 tireurs se rencontrent en relais et sans temps de repos durant une seule reprise de 6 minutes,
- A chaque minute, l'équipe décide de **changer ou pas** l'athlète qui est sur l'aire de combat en train de faire l'assaut.
- Chaque athlète ne peut faire plus de 2 minutes d'assaut :
    - Soit en une seule fois : une reprise de 2 minutes,
    - Soit en deux fois une minute, selon le choix de l'équipe, il fera la deuxième minute ultérieurement.
    - Ce qui porte la reprise à 6 minutes

- Avant la rencontre les équipes se saluent, elles sont alignées, face à face, le salut se fait au commandement de l'arbitre.

- Après le salut, tous les athlètes s'équipent pour être prêts à combattre (casque sur la tête)

- Un seul athlète par équipe reste sur l'aire de combat pour le début de la rencontre
- La présence de plus de deux tireurs simultanément dans l'aire de combat pendant la rencontre est interdite

- A la fin de la première minute, le chrono frappe le gong qui annonce le changement possible, l'arbitre dit stop et change. **Le changement des athlètes ne doit pas dépasser 5 secondes.**
  - 2 solutions :
    1 : l'équipe décide de ne pas faire de changement, alors l'athlète reste sur l'aire de combat et continue l'assaut,
    2 : l'équipe décide de faire un changement, l'athlète entre sur l'aire de combat immédiatement.

- L'assaut reprend tout de suite, le temps du ***« stop »,*** du changement et ***« en garde allez ».*** L'arbitre ne s'exprime que par « stop », et « en garde, allez ». **Le changement s'effectue entre 2 et 3 secondes.**

- Il n'y a pas de salut individuel.

- A la fin de la reprise de 6 minutes : Fin de l'assaut. Chaque athlète a fait 2 minutes de rencontre.

- Les équipes entrent sur l'aire de combat et se saluent, alignées, face à face, au commandement de l'arbitre. Elles restent sur l'aire de combat et attendent la décision.

- Est déclarée vainqueur de la rencontre par équipe, l'équipe ayant le plus de points conformément au règlement des compétitions de la FISav.

Après calcul du nombre de points, minoré des avertissements et sanctions, En cas d'égalité entre les deux équipes, elles se rencontrent à nouveau lors d'une reprise de 3 minutes. Chaque athlète faisant une minute d'assaut.

2.2 Organisation

La reprise
Pour le Championnat du monde de Canne de combat par équipe, suivant le règlement particulier à cette compétition les rencontres se déroulent en 1 seule reprise.
La période de confrontation – appelée « reprise » dure 6 minutes. Elle n'est pas entrecoupée de périodes de repos.

Le relais entre les athlètes se fait par le commandement de l'arbitre : le temps du *« stop »,* du changement et *« en garde allez ».* L'arbitre ne s'exprime que par « stop », et « en garde, allez ». Le changement dure entre 2 et 3 secondes.

Le décompte des arrêts
Des arrêts de jeu sont décomptés après arrêt de l'arbitre, au signal « stop » ou à la demande du médecin (règlement FISav).

2.3 L'arme (règlement FISav) :
La canne est une baguette droite, légèrement conique, en bois de châtaignier d'une longueur de 95 cm et d'un poids de 100 à 130g.

La pose d'un grip est autorisée sur une longueur de 20 cm à partir du talon. Lorsque la pesée des cannes est organisée, elle se fait avant cet équipement.
La canne ne doit comporter aucun autre ajout ou signe distinctif, hormis le tampon de l'organisateur si une pesée des cannes est effectuée.

2.4 L'aire de combat (règlement FISav) :

2.4.1 – Sol
Les assauts se déroulent sur un sol sportif ferme, l'utilisation de tapis est interdite.

2.4.2. Traçage
La surface de combat est délimitée par un cercle de 9m de diamètre. Un cercle de même centre d'un diamètre de 6 m est également tracé pour servir de repères aux athlètes.
Les limites peuvent être matérialisées par des cercles pleins de couleur conformément au règlement FISav.

2.4.3 Emplacement des chaises
Les chaises sont réservées aux juges et au chef d'équipe, il n'y a pas de chaise pour les athlètes. Dans le cas où le chef d'équipe est un athlète, il ne peut utiliser la chaise pour s'asseoir.

Les chaises des juges et du chef d'équipe sont placées à une distance de 2 m du plus grand cercle.

2.5 Le chef d'équipe

2.5.1- Présence
Le chef d'équipe peut être désigné au sein des athlètes (3 personnes au bord de l'aire de combat), il peut aussi être une autre personne (4 personnes au bord de l'aire de combat) le chef d'équipe est majeur et licencié dans sa fédération nationale.

2.5.2 – Rôle
Le chef d'équipe désigne les athlètes pour les changements durant la reprise.
Au cours de la reprise, le chef d'équipe intervient uniquement à la demande de l'arbitre, par exemple pour remédier aux problèmes d'équipement du tireur (casque, lacets, canne …)
A aucun moment il ne peut pénétrer sur l'aire de combat sans cet accord, **y compris au moment de la présentation des tireurs ou de la proclamation des résultats.**

2.5.3 - Comportement
Il a l'obligation de rester silencieux et calme. Il ne peut pas interpeller les officiels, ni invectiver les tireurs. Il lui est interdit de faire parvenir un quelconque objet sur l'aire de combat, hormis pour le « jet de l'éponge ».
Il ne peut pas prodiguer de conseils ou d'encouragements à son tireur.
Si le chef d'équipe est une autre personne qu'un athlète, il doit rester assis sur la chaise qui lui est réservée pendant toute la durée de la reprise. Cette chaise ne devra pas être déplacée, il ne peut quitter sa place qu'à la demande de l'arbitre.

2.5.4 - Sanctions
En cas de manquements caractérisés aux règlements et à l'esprit sportif de la part du second, l'arbitre pourra lui signifier un avertissement conformément au règlement d'arbitrage de la FISav. En cas de faute grave une commission de discipline pourra être saisie par les officiels de la compétition.

2.5.5 - Jet de « l'éponge »
Le chef d'équipe peut faire arrêter l'assaut par « jet de l'éponge » (ou de la serviette) qui entraînera la défaite de l'équipe pour l'assaut en cours.

2.5.6 - Réclamation
Seul le chef d'équipe a le droit de déposer une réclamation qu'il remettra par écrit au délégué officiel (sur formulaire prévu à cet effet) au plus tard 15 minutes après la proclamation de la décision de la rencontre.

3 – Les compétiteurs
Les pratiquants de canne qui participent à des rencontres sont des tireurs.

3.1 Les Catégories
La compétition de Canne de Combat « Championnat du Monde par équipe » comporte **une seule** catégorie d'âge : athlètes âgés **de plus de 18 ans révolus le jour de la compétition.**

3.2 L'équipement
3.2.1 Les armes
Les tireurs doivent se présenter sur l'aire de combat avec un minimum de trois cannes réglementaires. Pendant les reprises le chef d'équipe est chargé de l'échange des cannes hors d'usage.

3.2.2 Les protections
Les protections doivent être conformes à la réglementation de la Fédération Internationale de Savate
Le Délégué officiel de la compétition veillera au respect de la réglementation. La Fédération Internationale de Savate décline toute responsabilité en cas d'accident à la suite d'un manquement à la règle.

3.2.3 Les casques
Les casques doivent être conformes à la réglementation de la Fédération Internationale de Savate

3.2.4 La tenue de canne : Tenues de canne réglementaire, aux couleurs agréées par la fédération nationale

3.2.5 Dispositions générales

Rappel :
Toute protection doit être portée sous la veste ou le pantalon.
Le port du short court sous le pantalon de la tenue de canne est interdit. Le leggin (au-dessus du genou) est autorisé.
La tenue de combat ne doit pas comporter de bandes adhésives.
Les tireurs sont responsables de la qualité de leur équipement et du respect des recommandations de la Fédération Internationale de Savate qui décline toute responsabilité en la matière.

Les règles générales des compétitions s'appliquent pour tous les points qui ne sont pas spécifiés dans le règlement de cette compétition.

4 Le Tirage au sort
Le tirage au sort est effectué en présence :
- Du Délégué Officiel de la réunion.
- Des représentants des équipes nationales

Le Délégué Officiel est responsable de la mise en œuvre des tirages au sort

- Si 8 équipes ou moins sont présentes : la compétition se fera par un système par poule.
  - 3 équipes : une poule de 3
  - 4 équipes : une poule de 4
  - 5 équipes : une poule de 5
  - 6 équipes : 2 poules de 3
  - 7 équipes : une poule de 4 et une poule de 3
  - 8 équipes : 2 poules de 4

- Dans la situation de 2 poules (6 équipes et plus), les vainqueurs de chaque poule se rencontrent pour la médaille d'OR, les 2èmes de chaque poule se rencontrent pour la médaille de Bronze.

- Si 9 équipes ou plus sont présentes : la compétition peut se faire par élimination directe.